

Introduction

Le présent concept de protection pour la tenue des manifestations de MCH Foire Suisse (Bâle) SA et MCH Foire Suisse (Zurich) SA (ci-après dénommées MCH) décrit les exigences que MCH doit remplir pour pouvoir reprendre l'organisation de manifestations et de foires. Ces exigences s'adressent à tous les collaborateurs¹, clients², partenaires, fournisseurs et prestataires de services **qui sont impliqués dans l'organisation et la réalisation des manifestations** qui sont organisées par MCH ou qui se déroulent dans ses locaux. Elles servent à définir les mesures de protection qui relèvent de la sphère d'influence de MCH.

Ce concept de protection et les mesures d'hygiène qu'il prévoit ont été élaborés en collaboration avec notre partenaire spécialisé en matière d'hygiène, Almedica AG.

Almedica AG vérifie en permanence si des ajustements sont nécessaires.

Afin de protéger ses collaborateurs également en dehors de la tenue de manifestations, MCH a élaboré «le concept de protection COVID-19 MCH pour les collaborateurs»¹. Celui-ci s'applique en plus du présent concept de protection.

Objectif des mesures

L'objectif de toutes les mesures présentées dans ce concept est de protéger tous les collaborateurs¹, clients², partenaires, fournisseurs et prestataires de services impliqués dans l'organisation et la réalisation des manifestations contre une infection par le nouveau coronavirus. Elles servent également à protéger les visiteurs. Une attention particulière est accordée à la protection des personnes particulièrement vulnérables.

Bases légales

Le présent concept de protection a été élaboré conformément à l'ordonnance COVID-19 situation particulière (818.101.24) ainsi qu'à la loi sur le travail (RS 822.11) et ses ordonnances.

Application du concept de protection

Le présent concept de protection sert de modèle pour les concepts de protection individuels, spécifiques à une manifestation, contre la COVID-19.

Il est obligatoire d'élaborer un concept de protection spécifique pour chaque manifestation et de le soumettre pour approbation en temps utile. Si cela n'est pas fait sous une autre forme, ce concept peut être utilisé comme liste de contrôle pour la mise en œuvre.

Responsabilités

- Pour la mise en œuvre et le contrôle de la sécurité des bâtiments et du personnel de MCH, ainsi que l'approbation et le contrôle du concept de protection pour la réalisation des manifestations: le responsable de la sécurité (SIBE) de MCH.
- Pour l'élaboration, la mise en œuvre et la communication du concept de protection aux clients, partenaires, fournisseurs, visiteurs et exposants: le responsable du salon/du projet concerné de MCH, seul ou en collaboration avec le locataire des bâtiments/le tiers organisateur, ci-après dénommé «l'organisateur».

¹Les collaborateurs comprennent tous les employés d'une société de MCH Group SA en Suisse. Cela inclut les collaborateurs permanents et temporaires ainsi que le personnel intérimaire et les prestataires mandatés par MCH.

²Les clients sont les exposants qui participent à une foire ou un salon organisé(e) par MCH ainsi que les organisateurs qui utilisent les locaux de MCH pour leur propre manifestation. Les clients, partenaires, fournisseurs et prestataires de services de l'organisateur doivent également être intégrés dans le concept de protection qui est élaboré par l'organisateur en collaboration avec MCH.

Mesures visant à réduire la propagation du nouveau coronavirus

Transmission du nouveau coronavirus

Les trois **principales voies de transmission** du nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) sont:

- Un contact étroit: lorsque l'on se tient à moins de 1.50 mètres d'une personne malade.
- Les gouttelettes: si une personne malade éternue ou tousse, les virus peuvent atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'une autre personne.
- Les mains: des gouttelettes contaminantes se déposent sur les mains lorsque l'on tousse, éternue ou se touche les muqueuses. De là, les virus sont transmis aux surfaces. Une autre personne peut alors transmettre les virus à ses mains et être infectée en se touchant la bouche, le nez ou les yeux.

Toutes les mesures visant à réduire la propagation du nouveau coronavirus sont basées sur les principales voies de transmission mentionnées ci-dessus.

La transmission par contact étroit ainsi que la transmission par gouttelettes peuvent être évitées en gardant une distance minimale de 1.50 m ou en utilisant des barrières physiques. Pour prévenir la transmission par les mains, il est important que toutes les personnes se lavent régulièrement et soigneusement les mains et que les surfaces fréquemment touchées soient nettoyées.

Maintenir les distances et respecter les mesures d'hygiène

Les personnes infectées peuvent être contagieuses avant, pendant et après l'apparition des symptômes de la COVID-19. Par conséquent, même les personnes qui ne présentent pas de symptômes doivent se comporter comme si elles étaient contagieuses (se tenir à distance des autres personnes). Pour cela, il est impératif de respecter strictement les règles d'hygiène et de comportement de l'OFSP définies dans la campagne «[Voici comment nous protéger](#)».

Protéger les personnes particulièrement vulnérables

Les personnes de plus de 65 ans ou souffrant de maladies chroniques graves sont considérées comme particulièrement exposées à une forme grave de la maladie. Les personnes particulièrement vulnérables doivent donc faire l'objet de mesures supplémentaires pour éviter qu'elles ne soient infectées. Ces personnes doivent continuer à respecter les mesures de protection de l'OFSP et rester chez elles dans la mesure du possible. La protection des employés³ particulièrement menacés est réglementée en détail dans l'ordonnance 2 COVID-19. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur www.bag-coronavirus.ch.

Isolement social et professionnel des malades et des personnes ayant eu un contact étroit avec des malades

Il faut éviter que des personnes malades n'infectent d'autres personnes. Les personnes malades doivent rester chez elles, s'isoler et se placer en quarantaine (cf. www.bag.admin.ch/selbstisolation). Si vous devez quand même quitter la maison, vous devez porter un masque de protection (masque chirurgical). Afin de protéger la santé des autres travailleurs, l'employeur est tenu de permettre à tous les employés de respecter ces instructions de l'OFSP.

³Les employés de MCH sont également tenus de respecter le concept de protection COVID-19 MCH.

Mesures de protection

Toutes les mesures de protection visent à prévenir la transmission du virus. Les mesures doivent tenir compte de l'état de la technique, de la médecine du travail et de l'hygiène ainsi que des autres connaissances établies dans le domaine des sciences du travail. Les mesures doivent être planifiées de manière à ce que la technique, l'organisation du travail, les autres conditions de travail, les relations sociales et l'influence de l'environnement sur le lieu de travail soient adéquatement coordonnées.

Il faut en premier lieu prendre des mesures de protection techniques et organisationnelles. Les mesures de protection individuelle sont secondaires.

Des mesures supplémentaires doivent être prises pour les employés qui sont particulièrement à risque. Toutes les personnes concernées doivent recevoir les instructions nécessaires sur les mesures de protection.

L'objectif de protection sur le lieu de travail est également la réduction de la transmission du nouveau coronavirus par le maintien des distances, la propreté, le nettoyage des surfaces et l'hygiène des mains.

«Principe STOP»

Le principe STOP explique l'ordre dans lequel les mesures de protection sont prises:

| | |
|---|---|
| S | S signifie substitution, ce qui, dans le cas de la COVID-19, n'est possible que moyennant une distance suffisante (p. ex. télétravail). |
| T | T représente les mesures techniques (p. ex. verre acrylique, postes de travail séparés). |
| O | O représente les mesures organisationnelles (p. ex. équipes séparées, modification des horaires). |
| P | P représente les mesures de protection individuelle (p. ex. masques de protection (masques chirurgicaux)). |

Mesures de protection individuelle

Les mesures de protection individuelle ne doivent être utilisées que si d'autres mesures ne sont pas possibles et si un équipement de protection adéquat (p. ex. masques de protection (masques chirurgicaux)) est disponible. Elles sont moins efficaces que la substitution et les mesures techniques ou organisationnelles.

Les employés doivent posséder les connaissances nécessaires à l'utilisation correcte de l'équipement de protection et être formés de manière appropriée à son maniement. Si ce n'est pas le cas, l'équipement de protection peut donner un faux sentiment de sécurité et les mesures de base efficaces (maintien des distances, lavage des mains) sont négligées.

Règles de base

Le concept de protection pour la réalisation de manifestations doit garantir que les exigences suivantes sont respectées. Des mesures suffisantes et appropriées doivent être prévues pour chacune de ces exigences. MCH et l'organisateur sont responsables de la mise en œuvre de ces mesures.

Les points suivants constituent les principes pour la protection de tous ceux qui sont impliqués dans l'organisation et la réalisation de manifestations:

1. Toutes les personnes présentes dans l'entreprise et à des manifestations se lavent régulièrement les mains.
2. Toutes les personnes maintiennent une distance de 1.50 m les unes des autres.
3. Les surfaces et objets sont nettoyés régulièrement et en fonction des besoins après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes.
4. Les personnes à risque sont protégées de manière adéquate.
5. Les personnes malades sont renvoyées chez elles et reçoivent l'instruction de respecter l'(auto)isolement selon l'OFSP.
6. Les aspects spécifiques du travail et des situations de travail sont pris en compte pour assurer la protection (en élaborant des concepts de protection spécifiques aux manifestations).
7. Les personnes concernées sont informées des exigences et des mesures.
8. Les exigences sont mises en œuvre au niveau du management afin d'appliquer et d'adapter efficacement les mesures de protection.

1. Hygiène des mains

L'hygiène régulière des mains de toutes les personnes impliquées doit être garantie.

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démontage | Obligatoire | Communication | Action | Contrôle |
|---|--|---------|-------------|-----------|-------------|---------------|-----------------------------------|----------|
| Lavage des mains Les employés se lavent les mains à l'eau et au savon: <ul style="list-style-type: none"> à l'arrivée au lieu de travail avant et après le contact personnel avec des clients avant et après les pauses régulièrement dans l'intervalle Les clients, visiteurs, partenaires, exposants, fournisseurs se lavent les mains à l'eau et au savon lorsqu'ils entrent dans les locaux et pendant la journée. Lorsque cela n'est pas possible, ils doivent se désinfecter les mains. | Pas de serremments de main! Des possibilités de lavage à l'eau et au savon sont disponibles. En cas d'absence, un produit désinfectant pour les mains est disponible. | x | x | x | Oui | MCH | MCH | MCH |
| | Installation de stations de désinfection des mains (1 poste pour 50 personnes) <ul style="list-style-type: none"> dans les zones d'entrée devant les escaliers mécaniques au niveau des ascenseurs dans les toilettes dans les cages d'escalier plus aux endroits névralgiques selon l'utilisation de la salle/halle | x | x | x | Oui | MCH | MCH | MCH |
| Soumission de matériel d'information et d'expositions | Du matériel d'information (cadeaux, flyers, etc.) peut être remis ou présenté aux visiteurs par le personnel du stand. Le contact direct avec les mains ou la remise en place de matériaux doivent être évités. | | x | | Oui | MCH | MCH/ Organisateur/ Exposant | MCH |
| | Les objets stratifiés, les objets exposés et les écrans tactiles doivent être nettoyés ou désinfectés régulièrement. | | | x | | Oui | MCH/ Organisateur | Exposant |
| Circulation sans barrières | Laisser les portes ouvertes dans la mesure du possible, y compris vers les locaux de stockage. | x | x | x | Non | MCH | MCH | MCH |

2. Maintien des distances

Définir des zones de circulation et de séjour, limiter le nombre de personnes.

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démontage | Obligatoire | Communication | Action | Contrôle |
|---|---|---------|-------------|-----------|-------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <p>Toutes les personnes maintiennent une distance de 1.50 m les unes des autres</p> | <p>Placer des marquages dans les zones d'attente (marquages au sol, tapis, etc.):</p> <ul style="list-style-type: none"> • au checkpoint • dans les zones de livraison • dans la zone d'entrée • dans la zone d'enregistrement • devant les toilettes • devant les vestiaires • devant les guichets d'information • devant les stations de restauration <p>Recommandations pour le montage et le démontage</p> <p>Si nécessaire, prévoir des temps de montage et de démontage plus longs.</p> <p>Coordonner les équipes (techniciens, gestionnaires de locaux, constructeurs de stands, etc.).</p> <p>Veiller au plus petit mélange possible des équipes.</p> | x | x | x | Oui | MCH/ Organisateur | MCH | MCH/ Organisateur |
| <p>Enregistrement de tous les visiteurs avec nom, prénom, numéro de téléphone est lieu de résidence.</p> <p>Obligation de conservation 14 jours</p> <p>Transmission des données aux autorités sur demande</p> | <p>Les visiteurs et les participants doivent être informés que leurs données sont collectées dans le but de retracer d'éventuels contacts.</p> <p>En cas de suspicion de contact avec une personne souffrant de la Covid-19, les autorités cantonales peuvent contacter le visiteur et, si nécessaire, ordonner une quarantaine.</p> <p>Si possible, inscription en ligne/ achat de billets à l'avance. Prévoir à l'avance l'admission différée des visiteurs (créneaux horaires):</p> <ul style="list-style-type: none"> • par le système d'enregistrement interne • par le système d'enregistrement de l'organisateur <p>Sur place:</p> <ul style="list-style-type: none"> • par le système d'enregistrement respectif • si aucun système d'enregistrement n'est disponible, enregistrement manuel sur place (électroniquement ou sur papier) | | x | | Oui | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur |

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démonstration | Obligatoire | Communication | Action | Contrôle |
|--|--|---------|-------------|---------------|-------------|----------------------|--|----------------------|
| Traçabilité de toutes les personnes participant à la manifestation | Garantir la traçabilité par: <ul style="list-style-type: none"> système d'enregistrement électronique saisie dans des listes saisie dans des tableaux de service | x | x | x | Oui | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur/ Exposant/ Prestataire/ Constructeur de stand | MCH |
| Les déplacements doivent être prévus avec une distance suffisante et si possible avec un système à sens unique pour séparer les flux de visiteurs | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les entrées et les sorties Apposer des marquages si nécessaire Tenir compte du sens de déplacement dans les expositions | x | x | x | Oui | MCH | MCH/ Organisateur | MCH |
| Prévoir des aires de circulation et de séjour avec 3m² de surface accessible. | En tenir compte dans la planification de la mise en place de la manifestation: <ul style="list-style-type: none"> dans le foyer dans les zones de restauration Prévoir des halles supplémentaires si nécessaire Prévoir des allées généreuses. | | x | | Oui | MCH | MCH/ Organisateur | MCH |
| Gestion des foules | Suivi en temps réel du nombre de visiteurs, p. ex. à l'aide de compteurs informatiques. | | x | | Non | MCH | | MCH |
| Adapter les plans de disposition des sièges avec un espacement de 1.50 m | Adapter les plans de disposition des sièges en prévoyant une distance de 1.50 m entre les invités et de 1.50 m par rapport aux premiers rangs. Marquer les chaises qui ne doivent pas être occupées. | | x | | Oui | MCH | MCH | MCH |
| Événements avec moins de 1000 participants | <p>Formation de secteurs</p> <p>Lors de manifestations où ni les distances de 1,50 m, ni l'installation de barrières, ni le port de masques de protection ne peuvent être appliqués, des secteurs avec un maximum de personnes doivent être formés (veuillez noter les différences cantonales).</p> <ul style="list-style-type: none"> Canton de Bâle-Ville: 100 personnes Canton de Zurich: 300 personnes - Canton de Vaud: 300 personnes <p>Les personnes doivent obligatoirement être enregistrées par secteur. Il est de la responsabilité de l'organisateur de vérifier l'exactitude des informations fournies.</p> <p>Les secteurs peuvent se trouver dans la même pièce et doivent être séparés d'une distance de 1,50 m.</p> | | x | | Oui | MCH | Organisateur | MCH/ Organisateur |

CONCEPT DE PROTECTION COVID-19
MCH Group

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démonstration | Obligatoire | Communication | Action | Contrôle |
|--|---|---------|-------------|---------------|-------------|---------------|----------------------|----------|
| | Les groupes de personnes des différents secteurs ne doivent pas se mélanger, même dans les zones de restauration ou les autres espaces communs. | | | | | | | |
| Événements avec plus de 1000 participants | Les sièges doivent être numérotés et attribués aux personnes. La distance de 1,50 m entre les groupes d'hôtes doit être respectée. Si les distances ne peuvent être garanties, des masques de protection doivent être portés. | | x | | Oui | MCH | Organisateur | MCH |
| Définir le nombre de personnes sur la scène | Adapter les distances: <ul style="list-style-type: none"> • Manifestations assises: prévoir une distance de 1.50 m entre les chaises sur la scène • Représentations debout: prévoir 3m² de surface par personne sur la scène | | x | | Oui | MCH | MCH/ Organisateur | |
| Prévoir un espace de 3m² par personne | Les artistes, animateurs, etc. doivent disposer de vestiaires individuels. | x | x | x | Oui | MCH | MCH/ Organisateur | MCH |
| Assurer une distance de 1.50 m dans les toilettes | Fermer des urinoirs pour maintenir une distance de 1.50 m. Si possible, définir des sens de circulation dans les couloirs pour réduire le croisement des personnes. | x | x | x | Oui | MCH | MCH | MCH |
| Signaler le nombre maximum de personnes | Signaler la capacité maximale: <ul style="list-style-type: none"> • devant les pièces • devant les toilettes • devant les espaces de séjour • dans les ascenseurs • dans d'autres zones si nécessaire Utilisation supplémentaire de systèmes de guidage des personnes si nécessaire. | x | x | x | Oui | MCH | MCH | MCH |

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroule- ment | Démon- tage | Obliga- toire | Communi- cation | Action | Contrôle |
|--|--|---------|------------------|----------------|------------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| Planifier les stands des expositions en tenant compte des règles de distance | <ul style="list-style-type: none"> Si nécessaire, apposer des marquages sur le stand. Convenir de rendezvous à l'avance avec les clients. | | x | | Oui | MCH | Organisateur/ Constructeur de stand/ Exposant | MCH/ Organisateur |
| Adapter les concepts de restauration | <p>Si possible, prévoir des points de distribution décentralisés et des surfaces extérieures pour la restauration.</p> <p>Adapter l'offre:</p> <ul style="list-style-type: none"> Open Kitchen (préparation des plats par le personnel de cuisine), le client prend l'assiette lui-même. Lunchbox/Lunchbag: les clients prennent les boîtes en liberservice, les couverts sont déjà dans la boîte. | x | x | x | Oui | MCH/ Entreprise de restauration | MCH/ Entreprise de restauration | MCH/ Entreprise de restauration |
| Distribution de denrées alimentaires ou de produits de restauration par l'exposant | Si une distribution de denrées alimentaires ou de produits de restauration est prévue, les mesures d'hygiène spécifiques selon les prescriptions fédérales en vigueur pour le secteur de la restauration doivent être respectées. | | x | | Oui | MCH/ Organisateur | Exposant | Exposant |
| Planifier les repas des collaborateurs de manière échelonnée | Les pauses et repas de tous les collaborateurs doivent être planifiés de manière échelonnée, en fonction de la place disponible. | x | x | x | Oui | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur |
| Les entrées et sorties des taxis et navettes doivent être prévues séparément les unes des autres et des sens de circulation fixes doivent être définis. De grandes zones d'attente (3m² par personne) doivent être prévues | <ul style="list-style-type: none"> Marquage des distances Marquer les sens de circulation Si nécessaire, utiliser les systèmes de guidage des personnes | x | x | x | Oui | MCH | MCH | MCH |
| Prévoir des cloisons et des parois de protection aux points de contact où la distance de 1.50 m ne peut pas être respectée | <ul style="list-style-type: none"> Équipement des guichets de renseignements, des points d'information et des stands d'exposition avec des parois en plexiglas. Installation de cloisons ou de parois en plexiglas dans les cabines de régie et d'interprétation. | x | x | x | Oui | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur/ Exposant | MCH/ Organisateur/ Exposant |

3. NETTOYAGE

Nettoyage régulier des surfaces et des objets après utilisation en fonction des besoins, surtout s'ils sont touchés par plusieurs personnes. Élimination sûre des déchets et manipulation sûre des vêtements de travail.

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démonstration | Obligatoire | Communication | Action | Contrôle |
|---|---|---------|-------------|---------------|-------------|---------------|---------------------------------|----------|
| Nettoyer/désinfecter régulièrement les surfaces et les objets | <p>Les surfaces et les objets (p. ex. groupes de sièges, sol, tables, chaises, comptoirs d'information) doivent être nettoyés régulièrement avec un produit de nettoyage ou de désinfection professionnel, en particulier lorsqu'ils sont utilisés par plusieurs personnes.</p> <p>Des lingettes de désinfection sont fournies au personnel pour la désinfection régulière des comptoirs d'information, des zones de caisse, des comptoirs de chef de halle et des vestiaires, y compris les jetons des vestiaires (si possible, utiliser des jetons à usage unique), des cabines de régie et d'interprétation.</p> | x | x | x | Oui | MCH | MCH/ Entreprise de nettoyage | MCH |
| Nettoyer régulièrement les objets qui sont touchés par plusieurs personnes | <p>Les objets tels que poignées de porte, panneaux d'ascenseur, rampes d'escalier, rampes d'escaliers mécaniques, accoudoirs des chaises doivent être nettoyés plusieurs fois par jour.</p> <p>Les équipements techniques tels que télécommandes, microphones à main, casques, pupitres, Click Share, panneaux de commande, mallettes d'animateurs, etc. doivent être nettoyés ou désinfectés de manière professionnelle après chaque utilisation.</p> | x | x | x | Oui | MCH | MCH/ Entreprise de nettoyage | MCH |
| Prévoyez d'augmenter le cycle de nettoyage | <p>Nettoyage en cycle permanent:</p> <ul style="list-style-type: none"> des toilettes des tourniquets dans la zone d'entrée panneaux d'ascenseurs Mains courantes et panneaux de lavage sur les escaliers mécaniques <p>Un compte rendu de nettoyage doit être établi.</p> <p>Utiliser de préférence des chiffons jetables pour les travaux de nettoyage. Si des chiffons en tissu sont utilisés, ils doivent être remplacés régulièrement, mais au moins deux fois par jour.</p> | x | x | x | Oui | MCH | MCH/ Entreprise de nettoyage | MCH |

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démon-tage | Obliga-toire | Communi-cation | Action | Contrôle |
|---|--|---------|-------------|------------|--------------|----------------|---------------------------------|--------------------|
| Éviter tout contact avec des déchets potentiellement infectieux et assurer une manipulation sûre des déchets | <p>Des points de collecte des déchets en nombre suffisant doivent être mis en place et être librement accessibles.</p> <p>Il est préférable de travailler avec de grands conteneurs à déchets (si possible avec des conteneurs de 800 litres équipés de sacs à conteneurs).</p> <p>Les points de collecte des déchets sont vidés régulièrement (il y a du personnel circulant en permanence).</p> <p>Les sacs à déchets doivent être entièrement retirés et éliminés (pas de transvasement!) Les sacs à déchets ne doivent pas être comprimés.</p> <p>Les conteneurs de 800 litres sont entièrement échangés et vidés à la station d'élimination.</p> <p>Le personnel porte des gants pour manipuler les déchets et le linge sale. Les gants sont jetés immédiatement après usage et le personnel se lave soigneusement les mains ensuite.</p> | x | x | x | Oui | MCH | MCH/ Entreprise de nettoyage | MCH |
| Séparation du matériel technique en matériel propre et pollué | <p>Tout le matériel technique ayant été en contact avec le corps ou potentiellement avec des gouttelettes est emballé dans un récipient scellable.</p> <p>Les microphones à main sont recouverts d'enveloppes de protection jetables.</p> | x | x | x | Oui | MCH | MCH/ Partenaire | MCH/ Partenaire |
| Planifier le nettoyage des espaces de séjour | <p>Les espaces de pause et de repos du personnel sont nettoyés ou désinfectés de manière professionnelle au moins une fois par jour.</p> <p>Des lingettes de désinfection sont mises à disposition pour que le personnel puisse désinfecter les surfaces et les objets si nécessaire.</p> | x | x | x | Oui | MCH | MCH/ Entreprise de nettoyage | MCH |
| Nettoyage régulier des vêtements de travail | <p>Utiliser des vêtements de travail personnels.</p> <p>Laver régulièrement les vêtements de travail avec un détergent du commerce.</p> | x | x | x | Oui | MCH | MCH/ Entreprise de nettoyage | MCH |

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démon-tage | Obliga-toire | Communi-cation | Action | Contrôle |
|--|---|---------|-------------|------------|--------------|----------------------------|---|----------------------------|
| L'entreprise assure un renouvellement régulier et suffisant de l'air dans les locaux utilisés | <p>Aérer 4 fois par jour pendant environ 10 minutes.</p> <p>Dans les locaux (salles d'exposition et de congrès) dotés de systèmes de climatisation et de ventilation en fonctionnement, éviter si possible le recyclage de l'air (apport d'air frais uniquement).</p> | x | x | x | Oui | MCH | MCH | MCH |
| Prévoir une aération pour les constructions temporaires | <p>L'installation de fenêtres pouvant être ouvertes pour l'aération doit être prévue pour les tentes, pavillons et constructions temporaires.</p> | | x | | Oui | MCH | MCH Organisateur/ Constructeur de stand/ | MCH |
| Les partenaires de restauration mettent en œuvre des mesures de nettoyage dans le concept d'hygiène | <p>Alignement sur le concept de protection de Gastro Suisse.</p> <ul style="list-style-type: none"> La vaisselle doit être lavée dans un lavevaisselle à haute température (min. 60 C°). Les cycles de nettoyage sont raccourcis. Nettoyage régulier des surfaces de travail et des équipements de travail qui relèvent de la responsabilité du partenaire de restauration. Porter un masque et des gants pour manipuler la vaisselle, les couverts et les verres. Les paniers à couverts ouverts ne sont pas autorisés. | x | x | x | Oui | Entreprise de restauration | Entreprise de restauration | Entreprise de restauration |

4. Situations de travail particulières

Tenir compte des aspects spécifiques du travail et des situations de travail pour assurer la protection.

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démontage | Obligatoire | Communication | Action | Contrôle |
|--|---|---------|-------------|-----------|-------------|----------------------|--|--|
| <p>Fournir du matériel de protection aux employés de vestiaire, aux hôtes, au personnel de sécurité, aux constructeurs de stands, aux techniciens de l'événementiel, aux gestionnaires de locaux, au personnel de nettoyage et à tous les autres fournisseurs</p> | <p>Un masque facial doit être fourni pour les travaux où la distance de 1.50 m ne peut être respectée (montage, démontage, câblage d'orateurs, etc.).</p> <p>Le personnel de stand doit porter un masque de protection si la distance de 1,50 m ou la protection par des mesures physiques (panneaux de plexiglas, cloisons, etc.) ne peut pas être assurée.</p> <p>Des gants jetables doivent être fournis pour les travaux susceptibles d'entraîner un contact avec des matériaux contaminés (élimination des déchets, vestiaires).</p> | x | x | x | Oui | MCH/ Organisateur | MCH/ Partenaire/ Prestataire/ Fournisseur | MCH/ Partenaire/ Prestataire/ Fournisseur |

5. Autres mesures de protection

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démontage | Obligatoire | Communication | Action | Contrôle |
|--|---|---------|-------------|-----------|-------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------|
| <p>Utiliser le paiement sans contact</p> | <p>Permettre le paiement sans contact:</p> <ul style="list-style-type: none"> dans la zone d'enregistrement sur les stands d'exposition aux stations de restauration | x | x | | Non | MCH | MCH/ Organisateur/ Exposant | |
| <p>Définir des directives pour le refus d'accès</p> | <p>Élaboration de directives pour le refus d'accès:</p> <ul style="list-style-type: none"> quand une personne peut-elle être refusée? quelles mesures sont-elles prises (information des autorités, isolement, etc.)? | | x | | Oui | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur |
| <p>Effectuer des mesures de température</p> | <p>Effectuer des contrôles de température avant la zone d'enregistrement.</p> <p>L'entrée sera refusée aux personnes ayant de la fièvre.</p> <p>Intégration de la procédure dans le concept de sécurité de la manifestation concernée:</p> <ul style="list-style-type: none"> Responsabilités Communication Contact avec les autorités | | x | | Non | MCH | MCH/ Organisateur | |

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démon-tage | Obliga-toire | Communi-cation | Action | Contrôle |
|--|---|---------|-------------|------------|--------------|----------------------|---------------------------|----------------------|
| Prévoir des postes sanitaires | Mise en place de postes sanitaires pour les «cas suspects de COVID-19». Personnel formé de manière appropriée sur place. | | x | | Non | MCH | MCH/ Organisateur | |
| Obligation de port d'un masque de protection | Le port d'un masque de protection est obligatoire dans les lieux publics (halles, foyers, toilettes, zones d'attente, etc.). Le masque peut être retiré dans les pièces et les zones où la distance réglementaire de 1,50 m peut être respectée. Si nécessaire, distribuer des masques de protection aux participants: <ul style="list-style-type: none"> • prévoir des points de distribution • distribution par l'organisateur | | x | | Oui | MCH | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur |
| Éviter les voyages en groupe | Éviter la promotion active des voyages en groupe. | | x | | Non | MCH | MCH/ Organisateur | |
| Événements parallèles | Les événements d'accompagnement peuvent être organisés dans le respect des règles d'hygiène et de distance. | | x | | Non | MCH | Organisateur/ Exposant | |
| Restrictions de circulation | Les mesures prises par le Conseil fédéral pour limiter l'entrée des personnes de l'étranger doivent être respectées. | x | x | x | Oui | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur |
| Dispositions en matière de déplacement (transports publics) | L'organisateur doit informer suffisamment à l'avance de la réglementation fédérale applicable aux déplacements (train, avion, transports publics). Lors de l'utilisation de taxis et de navettes, les capacités maximales et les distances minimales basées sur les concepts de protection des sociétés de transport doivent être respectées. | x | x | x | Oui | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur | MCH |

6. Personnes particulièrement vulnérables

Les personnes particulièrement vulnérables doivent continuer à respecter les mesures de protection de l'OFSP et rester chez elles dans la mesure du possible. La protection des employés particulièrement menacés est réglementée en détail dans l'ordonnance 2 COVID-19.

7. Personnes malades de la COVID-19

Les personnes malades sont renvoyées chez elles et reçoivent l'instruction de respecter l'(auto-)isolement selon l'OFSP.

Mesures:

- Les employés présentant des symptômes de maladie restent à la maison.
- L'intervention en cas de détection d'une personne malade pendant la manifestation est définie et connue des responsables.

8. Information

Information de tous les corps de métier sur les exigences et les mesures.

| Mesure | Mise en œuvre | Montage | Déroulement | Démontage | Obligatoire | Communication | Action | Contrôle |
|--|--|---------|-------------|-----------|-------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Assurer l'information des parties impliquées dans une manifestation | Information spécifique aux clients, exposants, partenaires et fournisseurs sur les exigences en vigueur qui doivent être respectées par toutes les parties concernées pendant les phases de montage, de déroulement et de démontage de manifestations. | x | x | x | Oui | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur |
| Informations sur les mesures de protection | Installation de panneaux d'information, d'affiches, etc. pour communiquer les mesures aux visiteurs et aux collaborateurs. | x | x | x | Oui | MCH | MCH | MCH |
| Informations pour les visiteurs | <p>Si le port d'un masque de protection est nécessaire lors d'un événement, les visiteurs doivent en être informés si possible à l'avance et sur place.</p> <p>Collecte des données: les visiteurs doivent être informés de la collecte de leurs données pour la recherche des contacts et leur transmission à la demande des autorités cantonales.</p> <p>Utilisation de différentes plateformes pour répondre aux questions des visiteurs (application, page d'accueil, hotline d'information, etc.)</p> <p>Les visiteurs qui appartiennent au groupe à risque tel que défini par l'OFSP ou qui présentent des symptômes de COVID-19 sont invités à rester à l'écart avant la manifestation.</p> | x | x | x | Oui | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur | MCH/ Organisateur |
| Annonces d'information pendant la manifestation | Prévoir spécifiquement des annonces d'information COVID-19 et les diffuser régulièrement. | | x | | Non | MCH | MCH/ Organisateur | |

9. Chef de projet/responsable de salon MCH ou organisateur

Mise en œuvre de mesures au niveau du management afin d'appliquer et d'adapter efficacement les mesures de protection.

| Mesure | Mise en œuvre | Responsable |
|---|---|--|
| Communication des mesures à mettre en œuvre aux collaborateurs | Informations spécifiques par secteur pour les collaborateurs: <ul style="list-style-type: none"> responsables de salon/chefs de projet directeurs d'exposition techniciens de l'événementiel gestionnaires de locaux personnel de nettoyage | MCH/Organisateur |
| Formations | Formation aux mesures prises si nécessaire: <ul style="list-style-type: none"> manipulation correcte des produits désinfectants utilisation des équipements de protection (masques, gants jetables) | MCH/Organisateur |
| Assurer l'échange d'informations avec les autorités | Maintenir un échange régulier avec les autorités cantonales afin de pouvoir adapter le concept de protection. | MCH/Organisateur (avec le soutien de MCH) |
| Garantir les stocks | Les distributeurs de savon, les désinfectants pour les mains, les lingettes jetables et les produits de nettoyage (pour les objets et/ou les surfaces) sont régulièrement réapprovisionnés. L'entreprise s'assure que les stocks sont suffisants. L'entreprise met à disposition des produits d'hygiène tels que du savon et des produits désinfectants. Elle vérifie régulièrement le stock et le renouvelle. Si nécessaire, elle propose des masques et des gants de protection. | MCH/Organisateur (avec le soutien de MCH) |
| Collaborateurs malades | Les collaborateurs malades ne sont pas autorisés à travailler et sont renvoyés chez eux immédiatement. | MCH/Organisateur |

Ce concept a été élaboré à partir d'une solution sectorielle.

Ce concept a été mis à la disposition de toutes les parties mentionnées et expliqué le cas échéant, il s'applique à toutes les manifestations dont MCH porte la responsabilité.

Jonas Scharf
Responsable de la sécurité MCH



Bernd Stadlwieser
CEO de MCH Group

